## Aide aux clubs sportifs amateurs bisontins et exposition sur les Jeux Olympiques d'hiver à la patinoire - Demande de transfert de crédit

*M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :* Le Conseil Général, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Ville de Besançon sont appelés à participer à la rémunération d'animateurs sportifs départementaux.

Notre collectivité avait inscrit à cet effet au budget primitif de l'exercice courant, une somme globale d'un montant de 212 000 F.

En 1991, les comités départementaux des disciplines «basket-ball» et «natation» avaient sollicité la participation des différents organismes sus-nommés pour l'embauche de deux moniteurs sportifs. Or, le recrutement de ce personnel a été repoussé à 1992 et le crédit budgétaire comporte ainsi un reliquat disponible.

Après avis favorable de la 11<sup>ème</sup> Commission Sports, le solde restant, soit 44 100 F, pourrait être transféré dans les conditions suivantes :

- \* 22 000 F de l'imputation budgétaire 945.182.691 code service 20300 sur l'imputation budgétaire 945.180.691 code service 20300. Cette aide exceptionnelle devrait permettre de répondre aux demandes formulées par les clubs sportifs bisontins,
- \* 22 100 F de l'imputation budgétaire 945.182.691 code service 20300 sur l'imputation budgétaire 945.14.6629 code service 20300. Ce crédit pourrait permettre l'organisation, à la patinoire municipale, d'une animation axée sur les Jeux Olympiques d'Hiver: exposition, soirées à thèmes, concours de dessin pour les écoles primaires...

Le Conseil Municipal est invité à approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.